

Paysan-herboriste

 Durée de formation : 1 an

 Niveau de sortie des études : Bac + 2

CERTIFICATION ASSOCIÉE

Paysan-herboriste

Descriptif

Les Paysan-Herboriste a une place singulière au sein de la filière PPAM. Il exerce une activité agricole. En ce sens, il cultive généralement, sur des petites surfaces et selon des pratiques agroécologiques, de nombreuses plantes. Il effectue également de la cueillette de plantes sauvages. Il fabrique et vend ses préparations en circuits courts en informant sur ses produits. Il intervient donc dans toutes les étapes du processus de la production à la commercialisation.

La profession de Paysan-Herboriste est ainsi définie comme la pratique, dans le respect de l'agroécologie paysanne, de la biodiversité et du lien au terroir et au territoire :

- de la cueillette, culture, transformation, des plantes alimentaires, aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, compléments alimentaires, huiles essentielles, hydrolats, cosmétiques) ;
- de la commercialisation en circuits-courts des produits élaborés à la ferme et de l'information sur ces produits élaborés avec des plantes, dans le respect de la réglementation (notamment sur les allégations nutritionnelles et de santé, règlement CE n°1924-2006).

L'ensemble de ces activités est réalisé dans le respect des normes et réglementations en vigueur : hygiène et sécurité alimentaire, réglementation encadrant l'information au consommateur, sécurité au travail, réglementation commerciale, normes environnementales.

Objectifs

- Choisir ses sites de cueillette de façon éclairée et concertée en s'appuyant sur une observation fine des sites et des plantes présentes afin d'assurer une récolte respectueuse de la ressource et de la réglementation
- Cueillir au bon moment à partir d'indicateurs déterminés (stades phénologiques, conditions météorologiques, observation du site,) afin d'obtenir la meilleure qualité de la plante ou partie de plante recherchée
- Organiser la cueillette, de la ferme au site et retour, en prenant en compte les aspects temps, matériels et outils nécessaires aux différentes étapes afin de préserver la qualité des plantes ou parties de plantes recherchées
- Identifier de façon certaine les plantes destinées à la cueillette de façon à garantir l'authenticité botanique, la qualité, la traçabilité des plantes et/ou des produits élaborés avec des plantes destinés à la vente
- Mettre en œuvre des activités de cueillette en respectant la ressource et le site de cueillette afin de s'inscrire

dans des pratiques agroécologiques de préservation et protection de la biodiversité, des ressources végétales et de leurs milieux, en concertation avec les autres acteurs de terrain

- Traiter de façon optimale les plantes cueillies jusqu'au retour à la ferme en utilisant outils et méthodes adaptées et en assurant la traçabilité des actions conduites afin de préserver les qualités des plantes et la sécurité du consommateur
- Préparer, en fonction du biotope, l'implantation des cultures choisies, afin de respecter le sol et la plante, en prenant en compte l'éthique professionnelle et le bien-être du paysan-herboriste et en se dotant d'outils permettant d'assurer un suivi culturel
- Conduire les cultures de façon respectueuse de l'écosystème local en choisissant des itinéraires pratiques et techniques réfléchis et adaptés au terrain, aux plantes et au paysan-herboriste
- Optimiser la récolte afin de garantir une qualité optimale des propriétés organoleptiques des plantes ou parties de plantes choisies selon la finalité de leur utilisation, en privilégiant des techniques ergonomiques
- Anticiper l'année de culture suivante à partir d'un bilan et d'un prévisionnel, en réalisant les activités d'intersaison nécessaires et en tenant compte de la nécessaire rotation des cultures et couverts végétaux
- Conduire de façon qualitative et en autonomie un atelier de séchage de plantes ou parties de plantes dans le respect de la réglementation et en visant un renouvellement annuel des stocks afin de garantir la bonne conservation des qualités organoleptiques et des propriétés des plantes
- Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de distillation de plantes ou parties de plantes dans le respect des processus et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable
- Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de transformation alimentaire ou cosmétique de plantes ou parties de plantes dans le respect des processus et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable
- Piloter dans le respect de l'écosystème l'ensemble des activités de transformation d'un point de vue organisationnel, administratif et réglementaire
- Construire et vivre une stratégie de commercialisation en fonction de ses produits et ses besoins, conforme à son éthique et respectueuse de l'environnement humain et économique local
- Communiquer de façon adaptée à sa stratégie de commercialisation dans le respect de la réglementation (notamment le règlement CE n°1924/2006) en choisissant des supports et outils personnalisés
- Valoriser ses plantes ou produits élaborés avec des plantes aromatiques et médicinales en vendant en circuit court et en apportant une information sur les propriétés et le bon usage des plantes dans le respect de la réglementation afin de garantir la sécurité du consommateur
- Transmettre lors des échanges avec le public les savoirs et savoir-faire populaires et traditionnels et actuels concernant la connaissance et l'usage des plantes médicinales afin d'aider chaque personne à accéder et se réapproprier cet héritage culturel, dans le respect de la réglementation
- Gérer et consigner des encaissements, assurer la tenue d'un livre comptable afin d'assurer la gestion de la comptabilité et effectuer les déclarations obligatoires
- Se positionner, concevoir et construire son projet d'installation en tant que paysan-herboriste dans un environnement naturel, économique et humain identifié en prenant en compte ses aspirations, besoins et moyens
- Piloter son activité de paysan-herboriste sur les plans humain, économique, financier, commercial, administratif, fiscal et social en se dotant d'outils adaptés à son activité et répondant aux exigences externes
- S'inscrire dans un cadre éthique et déontologique pour l'exercice de son métier de paysan-herboriste en se

referant au sens a donner a ses activites et aux reperes donnes par les organisations professionnelles de reference

Débouchés

Secteurs d'activités :

Le metier de Paysan-Herboriste releve du secteur agricole et plus particulierement de la filiere des PPAM, plantes a parfum, aromatiques et medicinales.

Type d'emplois accessibles :

- Paysan-Herboriste

OÙ SE FORMER ?

Drôme (26)	Rythme & durée	Lieu
CTRE FORMATION PROF - PROMOTION AGRICOLE	Apprentissage ; 1 an	Nyons